

Plan principal

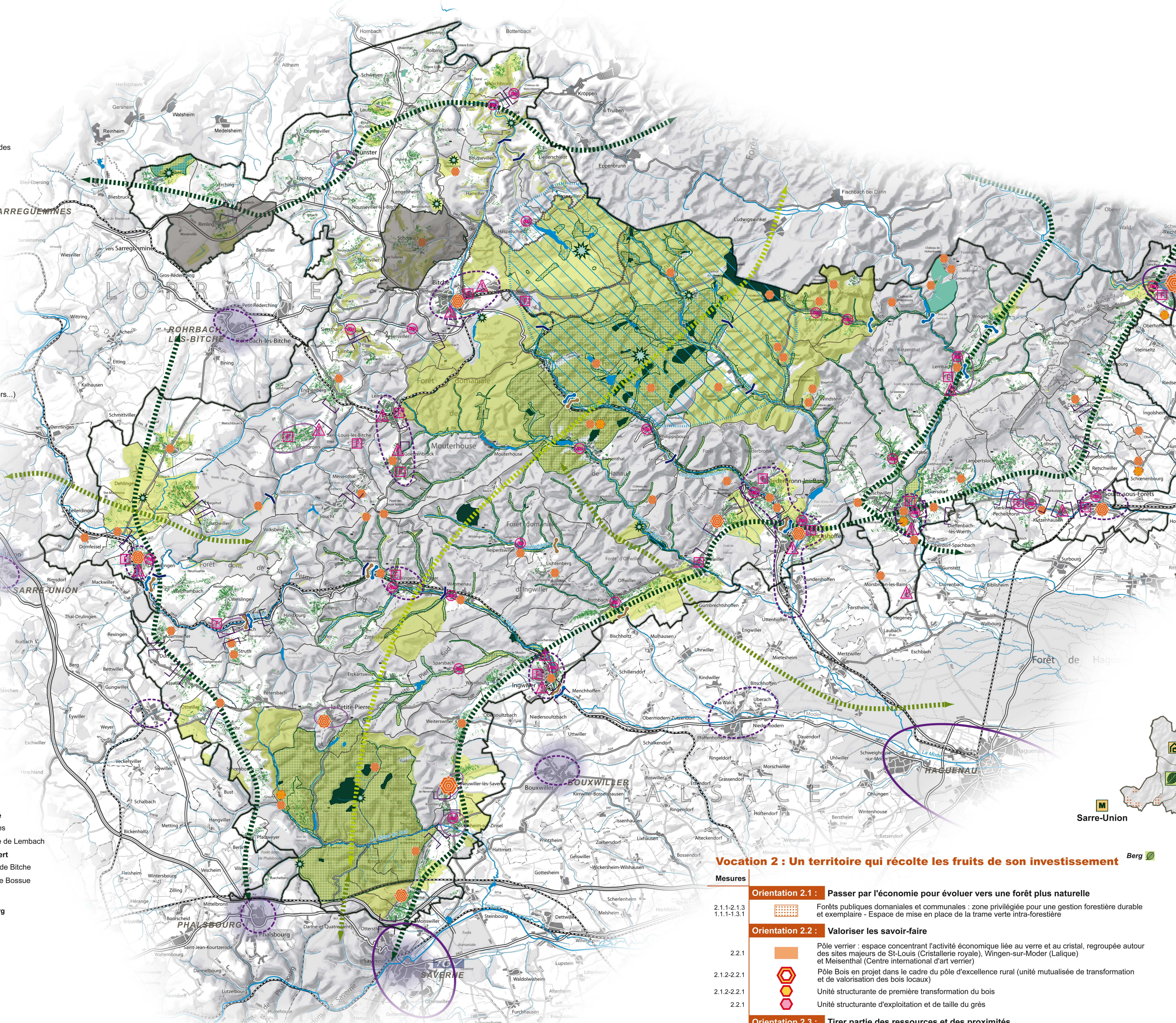
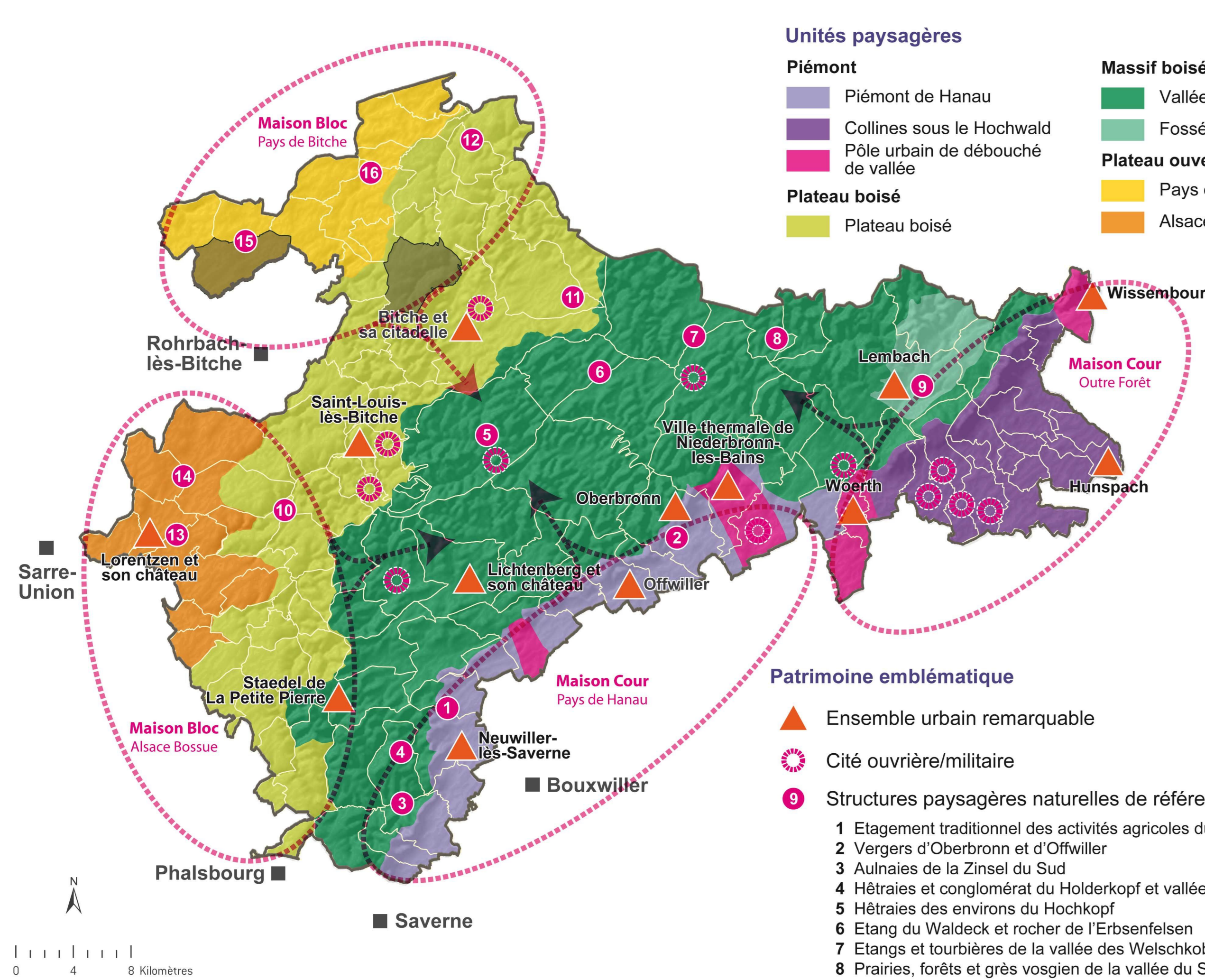
Vocation 1 : Un territoire où l'homme est attaché à son environnement

- Mesures**
- 1.1.2-1.1.3-2.1.1 : Sites Natura 2000 - mise en oeuvre prioritaire de mesures visant à rétablir la dynamique naturelle des cours d'eau, à préserver les zones humides et à expérimenter pour augmenter la naturalité des forêts
 - 1.1.1 : Réseau hydrographique principal
 - 1.1.2 : Tronçon prioritaire de restauration de la qualité des cours d'eau
 - 1.1.3 : Tronçon prioritaire de restauration de la continuité écologique des cours d'eau
 - 1.1.3.3 : Secteur à forte concentration en complexes tourbeux, prioritaire en termes de maintien et de restauration des zones humides
 - 1.1.3-1.2.1 : Sites de mise en oeuvre de politiques foncières favorisant le maintien des habitats et des espèces des zones humides
- Orientation 1.1 : Mobiliser les acteurs autour de l'excellence de la gestion de l'eau**
- 1.2.1 : Zone protégée réglementairement (Arrêtés de protection du biotope, Réserve naturelle nationale, Réserves biologiques intégrées ou dirigées)
 - 1.2.1 : Zone bénéficiant d'une protection non réglementaire, essentiellement basée sur la maîtrise foncière (Conservatoires des sites lorrains et alsaciens, Forêt régionale du Fleckenstein, Espaces naturels sensibles)
 - 1.2.1 : Sites à fort enjeu, à protéger dans les 12 ans (proposés dans le cadre de la stratégie de création d'aires protégées)
 - Site à enjeu ponctuel identifié précisément
 - Site à l'étude, présentant une richesse floristique et faunistique importante mais dont le contour reste à préciser
 - 1.2.2 : Monuments historiques (nombre par commune) et sites classés ou inscrits
 - 1 à 2
 - 3 à 6
 - 12 à 23
 - Site
- Orientation 1.2 : Exercer notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, en garantissant des sanctuaires**
- 1.3.1-2.1.1 : Corridors écologiques à préserver :
 - Maintien d'une trame verte intra-forêt par la constitution d'un réseau d'îlots de sénescence et l'amélioration de la qualité de la matrice forestière
 - Maintien et reconquête des prairies permanentes et des vergers hautes tiges
 - 1.3.1-2.3.1 : Corridors écologiques à restaurer :
 - Espaces sur lesquels la perméabilité doit être rétablie, en favorisant les éléments structurants (bois, ripisylve, haies, vergers...)
 - Eco-pont de Saverne
 - 1.3.2 : Zones non protégées strictement, à prendre en compte dans les projets d'aménagement et dans les différents volets des documents d'urbanisme
 - Présence de zones à enjeu de biodiversité : ZNIEFF réactualisées en 2010 et 2011
 - Vergers traditionnels à hautes tiges : mettre en place des programmes collectifs de restauration et de plantation
- Orientation 1.3 : Voir la nature partout (biodiversité)**

Vocation 3 : Un territoire qui ménage son espace et ses paysages

- Mesures**
- 3.1.1 : Définir la politique urbaine et développer une approche qualitative de l'aménagement et de l'urbanisme en s'appuyant sur l'armature urbaine existante
 - Pôle urbain
 - Pôle d'équilibre local
 - Commune relais : commune desservie par un transport en commun
 - 3.1.2 : Lutter contre la conurbation et maintenir les coulées vertes en limitant l'étalement urbain
 - 3.1.2 : Zone prioritaire de requalification paysagère d'entrée de ville ou village et/ou de traversée
 - 1.1.2-3.1.2 : Valoriser les cours d'eau en centre de ville ou village
- Orientation 3.1 : S'obliger à penser l'espace comme un bien collectif**
- Orientation 3.2 : Innover dans l'art d'habiter le territoire**
- 3.1.1-3.2.2 : Zone prioritaire pour réinvestir les friches urbaines : sites à fort potentiel, liés à la qualité des bâtiments et/ou à leur proximité au centre urbain

Encart 1 : Préserver les spécificités paysagères dans la planification urbaine (correspondant aux fiches de préconisations paysagères du rapport de Charte - Mesure 3.1.2)



Vocation 2 : Un territoire qui récolte les fruits de son investissement

- Mesures**
- 2.1.1-2.1.3-1.1.1-1.3.1 : Forêts publiques domaniales et communales : zone privilégiée pour une gestion forestière durable et exemplaire - Espace de mise en place de la trame verte intra-forêt
 - 2.2.1 : Pôle verrier : espace concentrant l'activité économique liée au verre et au cristal, regroupée autour des sites majeurs de St-Louis (Cristallerie royale), Wingen-sur-Moder (Lalique) et Meisenthal (Centre international d'art verrier)
 - 2.1.2-2.2.1 : Pôle Bois en projet dans le cadre du pôle d'excellence rural (unité mutualisée de transformation et de valorisation des bois locaux)
 - 2.1.2-2.2.1 : Unité structurante de première transformation du bois
 - 2.2.1 : Unité structurante d'exploitation et de taille du grès
 - 2.3.1 : Zonage des enjeux en agriculture
 - Maintenir une agriculture extensive, basée sur le tout herbe
 - Développer une agriculture économiquement viable, intégrant les enjeux environnementaux
 - 2.3.3-1.4.1 : S'appuyer sur les structures d'accueil du public pour renforcer et développer les actions de médiation en réseau et mieux valoriser l'offre
 - Musée
 - Exposition d'interprétation de site
 - Château avec service d'accueil du public
 - Ligne Maginot et ses ouvrages
 - 2.3.3-1.4.1-1.4.4 : S'appuyer sur un réseau de l'éducation à l'environnement et à la nature pour favoriser un projet pédagogique partagé et valoriser les ressources du territoire
 - Acteurs ou centres d'éducation à l'environnement et à la nature
 - Outils et acteurs supports à l'éducation à l'environnement et à la nature

